

D.I.C.R.I.M.

**Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs**

Face aux dangers naturels...

Séismes

Inondations

Submersions marines

Canicules

Transports de Matières Dangereuses

Grands froids

Mouvements de terrain

Pollutions



EDITO DU MAIRE

Les alertes concernant les risques climatiques, technologiques et sanitaires nous interpellent tous les jours. La commune de Pénestin est attentive à la question des risques majeurs et pour cela elle s'est dotée par le passé d'un centre de secours et d'une Réserve Communale de Sécurité Civile en 2007. Ces problématiques méritent une large information de la collectivité. Telle est la mission du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Ce document, élaboré par les services de la commune, a pour objectif d'informer les habitants de la commune sur les risques majeurs pouvant les affecter. Il présente les réflexes et le comportement le plus adéquat en cas d'événements afin de minimiser les conséquences humaines, économiques et environnementales.

Il appartient à chacun d'assurer, de veiller à sa propre sécurité et celle de ses proches et de tout mettre en œuvre pour réduire les conséquences.

Le Maire

Jean-Claude BAUDRAIS

CONSIGNES GENERALES

- ✓ Informez vous des prévisions : Télévision, Radio FM (France Bleu Armorique -101.3 ou Alouette - 96.7), Internet : www.meteo.fr
- ✓ Pour les alertes de niveau rouge : Coupez préventivement les réseaux (eau, gaz, électricité)
- ✗ Limitez vos appels téléphoniques ainsi que vos déplacements, soyez prudents, les routes peuvent être inondées, coupées (arbres) voir dégradées.
- ✗ Ne prenez pas de risques inutiles, ne touchez pas les fils électriques tombés au sol.

NUMEROS UTILES

Pompiers : 18 ou 112	Gendarmerie : 17	SAMU : 15
Mairie de Pénestin 02 23 10 03 00	Police Municipale de Pénestin : 06 22 05 70 53	

MOYENS D'ALERTE

En cas de risques faibles :

TV, radios, presse diffusent les bulletins météorologiques et les niveaux de vigilance en cas d'alerte.

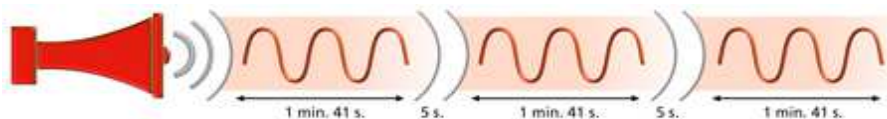
Pour les événements non prévisibles, l'information sera assurée par la mairie avec les moyens adaptés à l'événement (porte à porte, message dans les boîtes à lettres, site internet).

En cas de risques moyens et graves :

En complément des alertes officielles de la Préfecture, et en fonction des situations, le Maire de Pénestin peut déployer à des fins d'information ou d'alerte à la population, les moyens suivants :

PORTE VOIX	PORTE à PORTE	MESSAGE ECRIT (boîte aux lettres)	PANNEAU LUMINEUX (situé près de l'église)
-------------------	----------------------	--	--

Pénestin est équipée d'une Sirène d'alerte. Elle émet 3 fois un son modulé.



Si vous l'entendez, confinez vous à l'intérieur d'un bâtiment.

RISQUES NATURELS

Inondation – submersion marine

La Commune de Pénestin est soumise au risque d'inondation par submersion marine.

La submersion marine se manifeste par plusieurs facteurs : les basses pressions atmosphériques font augmenter le niveau marin, l'orientation du vent, les fortes marées. Ce phénomène s'est produit lors de la tempête Xynthia en 2010.

A Pénestin, localement, quelques bâtiments peuvent être inondés. Un repère de la submersion marine provoquée par la tempête Xynthia est installé au Port de Tréhiguier.

Secteurs concernés :

Toute la partie de l'embouchure de la Vilaine, le marais de Pradun et le marais de Kerseguin.

Tempête

Le seuil au-delà duquel on parle de tempête est de 89 km/h.

Il s'agit d'un risque fréquent pour la côte Atlantique. Cependant, la répétition des événements au cours d'un même hiver peut provoquer divers désordres (coupure d'électricité, routes coupées, etc.).




Les tempêtes les plus significatives connues à Pénestin se sont déroulées lors des années 1987-1999 et 2010 (Xynthia).

Secteurs concernés :

Toute la Commune de Pénestin est concernée par le risque de tempête.






TENIR COMPTE DES CONSIGNES GENERALES

Consignes à respecter :

-  Montez à l'étage et surélevez le mobilier
-  Ne vous engagez pas sur une route inondée
-  Ne prenez pas de risques inutiles sur les sentiers littoraux

Consignes à respecter :

TENIR COMPTE DES CONSIGNES GENERALES

-  Mettez-vous et restez à l'abri dans un bâtiment proche
-  En cas d'alerte, rentrez ou arrimez le mobilier extérieur pouvant s'envoler
-  Ne restez pas sous une ligne électrique
-  Faites attention aux chutes d'arbres, d'objets, de câbles, etc.
-  Limitez vos déplacements et vos activités extérieures (sur le littoral)

RISQUES NATURELS

Mouvement de terrain

Le phénomène « mouvement de terrain » peut se traduire par des affaissements, des glissements de terrain, des phénomènes de retrait-gonflement d'argiles (mouvements lents et continus). Il peut aussi se traduire par des effondrements, des chutes de pierres, de blocs ou l'écroulement de masses rocheuses (mouvements rapides et discontinus)

Secteurs concernés :

Du Lomer à la Mine d'or, Poudrantais, Loscolo et le Bile pour l'érosion littorale

Le secteur de Poudrantais pour l'aléa retrait-gonflement des argiles

Séisme

Un séisme ou tremblement de terre est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur, créant des failles dans le sol et parfois en surface. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

Le zonage sismique de la France classe la commune de Pénestin en zone 2 (sur une échelle de 5), zone de sismicité faible.

Secteurs concernés :

L'ensemble du territoire communal est concerné par ce risque sismique.

Consignes à respecter

TENIR COMPTE DES CONSIGNES GENERALES



Eloignez vous de la zone dangereuse (zone côtière)



Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé



En cas de signalisation, ne franchissez pas les zones sécurisées et restez sur les sentiers balisés



Ne revenez pas sur vos pas

Consignes à respecter

TENIR COMPTE DES CONSIGNES GENERALES



A l'intérieur : abritez-vous sous un meuble – Eloignez vous des fenêtres



A l'extérieur : éloignez-vous des bâtiments



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge par le corps enseignant.



Ne touchez pas les fils à terre

RISQUES NATURELS

Canicule

Le mot « canicule » désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, pendant trois jours consécutifs.

La canicule, comme le grand froid, constitue un danger pour la santé de tous, en particulier des plus jeunes et des personnes âgées.

En France, la période des plus fortes chaleurs, pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis fin juin.

A Pénestin :

Pour les personnes de plus de 75 ans, penser à vous signaler en mairie si vous souhaitez une aide personnalisée.

Grand froid

La vague grand froid est une période de temps froid caractérisée par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours.

Les difficultés majeures sont :

- Maintenir une température convenable dans le logement
- se déplacer à pied, en voiture, etc.

Dans ces deux cas, des précautions sont à prendre.

Les hivers bretons de 1954, 1985 et 1987 ont rempli les caractéristiques « Grands froids ».

Consignes à respecter :

TENIR COMPTE DES CONSIGNES GENERALES



Passez 3h par jour dans un endroit frais (bâtiment avec climatisation)



Buvez fréquemment : 1.5 l d'eau/jour



Gardez une maison fraîche : fermez les volets le jour et ouvrez les la nuit



Ne pas hésitez à aider et se faire aider



Evitez de sortir aux heures les plus chaudes.

Consignes à respecter :

TENIR COMPTE DES CONSIGNES GENERALES



Maintenez une température ambiante de votre domicile à 18 degrés environ.



Pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone, faites vérifier vos installations de chauffage et de production d'eau chaude



Anticipez les difficultés liées à vos déplacements.



Si vous avez besoin d'aide, prévenez la mairie.



Eviter de vous déplacer



Ne faites pas trop d'efforts



Ne faites jamais fonctionner un chauffage d'appoint en continu

RISQUES TECHNOLOGIQUES et SANITAIRES

Transport de matières dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui par ses propriétés physiques ou chimiques peut présenter un danger grave pour l'homme et/ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

Sur la Commune de Pénestin, la majorité du transit des matières dangereuses se fait par la RD 34 et RD 192 pour la livraison de fioul pour le port de Tréhiguier. Néanmoins, certaines matières dangereuses comme le carburant, le fioul et le gaz peuvent traverser la commune par les routes secondaires et par la mer.

Pollution atmosphérique

Les principaux contaminants de l'air proviennent, entre autres, des véhicules à moteur, des procédés industriels, du chauffage (mazout, bois, propane, etc.) ainsi que des feux de forêt. Ils peuvent nuire à la santé et à l'environnement. Ils sont habituellement utilisés comme indicateurs de la qualité de l'air et font l'objet d'une surveillance continue de la part des organismes gouvernementaux provinciaux et fédéraux.

Consignes à respecter pour ces différentes pollutions :

TENIR COMPTE DES CONSIGNES GENERALES

- Maritime
 - ✓ Alertez les secours et la mairie
 - ✗ Ne ramassez pas le polluant
 - ✗ Ne prenez pas d'initiative de nettoyage personnel, les produits peuvent être toxiques et nécessiter de programmer l'intervention de personnel
- Route
 - ✓ Alertez les secours et la mairie
 - ✓ Confinez-vous dans le bâtiment le plus proche
 - ✓ Méfiez-vous du risque d'explosion et de pollution de l'air
 - ✗ Ne fumez pas à proximité
- Air
 - ✗ Limitez vos déplacements et vos activités extérieures, limitez votre vitesse
- Eaux de baignade
 - ✓ Respectez les fermetures de pêche à pied ou d'interdiction de baignade
 - ✓ La qualité de l'eau est régulièrement contrôlée, les pollutions sont rapidement détectées et fiables



Avec le soutien financier de :



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ce document a été réalisé par les services de
la commune de :



Retrouvez et téléchargez le DICRIM sur :
www.mairie-penestin.com